

La Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles
Secrétaire : Valérie Roy
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Le 27 novembre, 2013

Chers membres du comité,

Nous vous écrivons aujourd'hui au nom des députés du NPD qui représentent les circonscriptions québécoises touchées par le projet de renversement de la ligne 9 afin de vous faire connaître l'opinion de l'Opposition officielle sur ce projet à l'étude par votre comité. Nous saluons l'Assemblée nationale du Québec, qui a donné aux Québécois l'occasion d'exprimer leurs opinions, ce qui n'a pas été possible dans le cadre du processus d'évaluation limité adopté par le gouvernement fédéral.

À titre de renseignement, vous trouverez en annexe la lettre de commentaires que nous avons fait parvenir à l'Office national de l'énergie (ONE) dans le cadre de leur évaluation du projet. Nous croyons qu'elle pourrait également vous fournir un aperçu des avantages potentiels de ce projet tout en soulignant l'importance de la protection du public et de l'environnement.

Le NPD reconnaît l'importance pour l'économie du Québec du raffinement du pétrole et des emplois de qualité que crée l'industrie pétrochimique. Nous avons souligné à plusieurs reprises qu'il était essentiel d'adopter des politiques adaptées aux provinces afin de soutenir une activité économique à valeur ajoutée plutôt que des politiques dont l'unique objectif est d'exporter nos ressources naturelles. En 2010, la fermeture de la raffinerie de Shell à Montréal a fait perdre plus de 500 emplois au Québec. À ce moment-là, le NPD a défendu les intérêts des travailleurs. Nous savons que les raffineries du Québec dépendent de l'importation de matières premières coûteuses. C'est pourquoi nous appuyons l'idée de transporter le pétrole canadien d'ouest en est afin de fournir à ces raffineries des matières premières canadiennes plus abordables. L'expertise et les emplois générés par cette industrie sont d'une importance stratégique majeure. Le gouvernement fédéral doit s'assurer que cette industrie demeure saine et concurrentielle – c'est une idée que nous défendons dans la lettre que nous avons soumise à l'ONE.

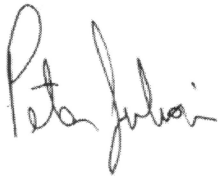
Nous comprenons également les préoccupations soulevées par de nombreux Québécois au sujet des impacts de ce projet sur l'environnement et la sécurité publique. Nous avons remarqué que la ligne 9



traverse plusieurs cours d'eau sensibles du Québec, notamment la rivière des Outaouais, la rivière des Mille Îles et la rivière des Prairies. Comme vous pourrez le lire dans notre lettre, nous pensons qu'il est important de souligner que les normes de sécurité et les pratiques d'ingénierie ont beaucoup changé depuis la construction de la ligne 9 en 1978. Dans le cadre de votre étude, nous aimerions également attirer l'attention du comité sur les préoccupations soulevées dans le rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable, en 2010, au sujet du régime de vérification, d'interventions en cas d'urgence et de mise en application de la loi – des enjeux qui touchent tous les pipelines administrés par le gouvernement fédéral au Québec.

Les Québécois doivent avoir confiance dans le processus d'évaluation environnementale et de sécurité, qui a été malheureusement démantelé par le gouvernement conservateur avec ses lois budgétaires. Le NPD croit que le processus d'examen public limité de l'ONE ne suffira pas à assurer une consultation adéquate avec les communautés concernées y compris les communautés autochtones. Selon nous, il est inacceptable que ce processus exempte le projet de renversement d'une évaluation environnementale. Nous continuerons de faire pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il adopte un processus d'évaluation juste, transparent et ouvert qui garantit que les projets sont réalisés de façon sécuritaire et durable plutôt qu'un processus qui tourne les coins ronds.

Nous vous remercions pour votre attention et nous espérons que ces renseignements vous aideront à éclairer vos choix. Pour toute autre question, n'hésitez pas à communiquer avec nous.



Peter Julian

Porte-parole de l'Opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles



Christine Moore

Porte-parole adjointe de l'Opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles

Office national de l'énergie

444 Seventh Avenue SW
Calgary (Alberta) T2P 0X8
Télec. : 403-292-5503

Lettre de commentaires concernant le projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9

6 août 2013

Madame, Monsieur,

Je vous écris au nom des députés du Nouveau Parti démocratique du Canada (NPD), l'Opposition officielle à la Chambre des communes, qui représentent des circonscriptions touchées directement par l'inversion proposée de la canalisation 9B. Je m'intéresse à ce projet en raison des intérêts directs des électeurs de ces circonscriptions en ce qui concerne les impacts environnementaux, sociaux et économiques de cette proposition. À titre de porte-parole en matière de ressources naturelles et d'énergie, je suis d'autant plus intéressé à ce projet puisqu'il aura une incidence sur les raffineries canadiennes et, plus généralement, sur la sécurité énergétique. Mon expérience de travail précédente comme ouvrier de raffinerie me permet également de bien comprendre les avantages potentiels d'un éventuel oléoduc ouest-est pour les raffineries canadiennes.

De manière générale, le NPD est d'avis que le Canada doit prendre des mesures pour veiller à ce que le développement et le transport de nos ressources s'effectuent en toute sécurité et de manière à préserver les intérêts des Canadiens, à favoriser la sécurité énergétique canadienne et les emplois à valeur ajoutée, à respecter le développement durable et à s'inscrire dans le cadre général d'une transition vers une économie énergétique écologique.

Quant à l'importance d'appuyer la production nationale à valeur ajoutée, le NPD est d'avis que l'idée de traiter le pétrole canadien en terre canadienne est tout à fait appropriée. C'est une situation avantageuse pour tous, autant pour les producteurs que pour les consommateurs et les emplois canadiens. De plus, l'est du Canada pourra réduire sa dépendance au pétrole importé du Moyen-Orient. L'inversion de la canalisation 9B permettrait d'offrir aux raffineries de l'Ontario un accès plus stable au pétrole synthétique de l'Ouest canadien, un élément important qui pourrait assurer le fonctionnement continu des raffineries du Québec. Je remarque aussi que la capacité de 300 000 barils/jour de l'oléoduc pourrait répondre à environ 75 % des besoins d'exploitation des deux raffineries du Québec (Suncor à Montréal et Ultramar à Lévis). Par ailleurs, une inversion de la canalisation pourrait fournir une charge d'alimentation moins dispendieuse et aider les producteurs de l'Ouest à obtenir un tarif mondial pour le pétrole.

Pour ces raisons, dans un cadre de développement durable, le NPD appuie le principe de transporter le pétrole canadien d'ouest en est. L'accroissement de la capacité ouest-est placerait la sécurité énergétique canadienne au premier plan et aiderait à maintenir et à créer des emplois bien rémunérés et à valeur ajoutée dans le secteur des raffineries ici même au Canada, si la capacité accrue sert en fait à créer des emplois de qualité et à réduire notre dépendance à l'égard du pétrole importé. À mesure que nous développons notre secteur des ressources naturelles, nous devons aussi développer notre approvisionnement en énergie renouvelable et prendre des mesures concrètes pour assurer la

croissance de l'économie verte au Canada. Tout en veillant à la transition vers une économie plus propre et novatrice, nous placerons les intérêts à long terme des Canadiens au premier plan des politiques publiques, pour assurer le développement équilibré des ressources naturelles.

Il est entendu que tous les projets doivent se réaliser dans un cadre du développement durable, qui comprend des évaluations environnementales et des consultations communautaires solides. Malheureusement, le gouvernement conservateur actuel a systématiquement saccagé les programmes fédéraux d'évaluation environnementale du Canada. Nous croyons que ce démantèlement des protections environnementales est un cadeau empoisonné qui nuira à la renommée des ressources canadiennes ici ou à l'extérieur du pays et, dans le cas présent, qu'il place le projet dans une position très difficile.

Le projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9 est le premier qu'examinera l'Office national de l'énergie (ONE) en fonction des nouvelles règles d'évaluations environnementales imposées dans le cadre de la loi budgétaire de 2012. Le contraste entre l'avant et l'après est déjà évident : la canalisation 9A a subi une évaluation environnementale déclenchée par la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE), tandis que l'inversion de la canalisation 9B et l'accroissement de la capacité de la canalisation 9 n'y seront pas soumis. D'une part, cette situation est problématique en raison du manque d'uniformité des examens. D'autant plus, sans processus d'évaluation environnementale rigoureux, il sera impossible d'évaluer l'impact environnemental cumulatif de l'inversion proposée ou d'évaluer son impact sur des secteurs environnementaux sensibles, comme la rivière Rouge (qui deviendra bientôt le parc de la rivière Rouge), que traverse la canalisation 9.

En fait, la canalisation 9 traverse toutes les grandes rivières de la Région métropolitaine de Toronto, y compris les rivières Credit, Humber, Don et Rouge. Elle traverse également la rivière Cataraqui, qui fait partie du système du canal Rideau, juste au nord de Kingston, en Ontario. Dans la région de Montréal, le pipeline traverse la rivière des Outaouais, juste en amont du lac des Deux-Montagnes et du parc national d'Oka; il traverse également la rivière des Mille Îles et la rivière des Prairies. Toutes ces voies d'eau sont interreliées et alimentent le grand fleuve Saint-Laurent. Une limitation du processus environnemental n'accomplit rien pour inspirer la confiance du public quant à savoir si les questions environnementales clés ont été résolues et les zones fragiles protégées.

On ne peut suffisamment souligner l'importance d'une consultation publique ouverte et complète, appuyée par une évaluation environnementale adéquate. Une consultation communautaire et un examen environnemental de qualité peuvent tirer parti des connaissances locales en vue d'aider à prévenir et à réduire tout effet dommageable lié au projet proposé. Une évaluation environnementale en vertu de la LCEE, permet à l'Office, à l'entreprise et aux collectivités de bien comprendre les risques environnementaux posés par le projet et comment ce dernier interagira avec les développements précédents sur les terres et les eaux qu'il traverse. Ces processus montrent que nous savons que nous n'avons qu'une seule chance de bien faire les choses.

En contraste avec cette vision, les changements apportés par les conservateurs ont imposé des échéances artificielles aux évaluations des projets, réduisant énormément le nombre d'évaluations environnementales et plaçant des limites arbitraires en ce qui concerne les personnes qui peuvent intervenir au cours d'une consultation. Ce processus très limitatif exclut les voix communautaires et ne respecte pas l'obligation de la Couronne de consulter et de tenir compte des droits des Autochtones et

des droits issus de traités lors de l'examen de propositions d'exploitation. Le gouvernement conservateur a été tout à fait irresponsable à cet égard.

En plus d'être consultées comme il se doit, les collectivités le long de la canalisation 9 s'attendent à juste titre à ce que le projet proposé soit assujéti à des normes de sécurité de calibre mondial, en plus de strictes règles de protection de l'environnement. La planification de l'intervention en matière de sécurité, de protection et de situation d'urgence relativement au projet proposé doit être analysée attentivement et, à cet égard, il existe des lacunes importantes qui n'ont pas été prises en compte.

En ce qui a trait à la condition de l'oléoduc, des questions ont été soulevées au sujet de la conception technique du projet. La canalisation 9 a été construite en 1975, ce qui lui donne environ 38 ans. Plusieurs ont souligné le fait que ce pipeline est semblable en âge et en conception à la canalisation 6B, dont le bris en 2010 a provoqué le déversement de 3 millions de litres de pétrole dans la rivière Kalamazoo¹. Le génie pipelinier et les mesures de sécurité ont beaucoup évolué depuis la construction de la canalisation 9; par exemple, les recommandations de l'Association canadienne de pipelines d'énergie sur l'enduit visant à assurer la protection externe des pipelines ont été considérablement mises à jour. Ces questions doivent être abordées d'urgence par l'Office national de l'énergie au cours de son examen.

En plus de la conception technique, il y a d'importantes leçons à tirer de l'enquête portant sur le déversement d'Enbridge dans la rivière Kalamazoo. Des rapports ont révélé que l'entreprise possédait une « culture de déviance » à propos de la sécurité du pipeline; ils ont aussi mentionné la faiblesse des organismes de réglementation aux États-Unis qui n'ont pas cerné les problèmes. L'incident de Kalamazoo a fait comprendre l'importance vitale de l'établissement de procédures qui, en cas de défaillance ou d'accident, peuvent contenir et arrêter immédiatement tout déversement. Malheureusement, le Canada ne dispose pas de ce système rigoureux.

Le commissaire à l'environnement et au développement durable a cerné plusieurs lacunes importantes en ce qui concerne la conformité, la vérification et la planification des mesures d'urgence, dans son rapport au Parlement en décembre 2011². L'enquête a révélé que l'Office n'a assuré un suivi à propos des lacunes et des faiblesses associées à la sécurité, l'intégrité et la protection environnementale relatives au pipeline que dans 9 % des cas. Le rapport était très négatif : « Nous avons conclu que l'Office n'a pas exercé un élément clé de la surveillance réglementaire : veiller à ce que les faiblesses cernées soient corrigées par les entreprises réglementées » [Traduction]. Le commissaire a aussi constaté que l'Office n'a pas examiné régulièrement ou adéquatement les manuels de procédures d'urgence des entreprises : des 30 manuels vérifiés, tous comportaient des lacunes et seulement 10 % indiquaient que l'Office avait fait rapport de lacunes à l'entreprise. Seulement un [manuel] sur trente a indiqué que l'Office avait assuré un suivi pour vérifier si les lacunes avaient été corrigées.

Ces processus inadéquats sont aggravés par de récents rapports soulignant le fait qu'Enbridge n'a pas suivi les règles de sécurité à 117 de ses 125 postes de pompage au Canada, y compris la non-installation de boutons d'arrêt d'urgence et de systèmes d'alimentation électrique de secours qui fonctionnent en

¹ Enbridge. « Line 9B Reversal and Line 9 Capacity Expansion Project Pipeline Integrity Engineering Assessment 2012 ». Disponible en ligne : <https://www.neb-one.gc.ca/ll-eng/livelink.exe/fetch/2000/90464/90552/92263/790736/890819/918445/890501/B1-15 - Attachment 7 - Pipeline Engineering Assessment - A3D7J4.pdf?nodeid=890442&vernum=0>, page 83, paragr. 4.4.2.

² Bureau du vérificateur général du Canada. « 2011 December Report of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development », 2011. Disponible en ligne : http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/English/parl_cesd_201112_01_e_36029.html#hd4b, chapitre 1, sections 1.46 à 1.78.

cas d'arrêt d'urgence³. Cette situation est particulièrement troublante du fait que ces règles ont été établies il y a entre 14 et 19 ans, mais que l'Office n'a pas entrepris d'inspection de conformité jusqu'à maintenant. Cela indique également que les lacunes en matière de conformité cernées par le commissaire à l'environnement continuent de poser des problèmes.

Dans l'ensemble, ces lacunes en matière de sécurité et de préparation aux situations d'urgence sont très troublantes et soulèvent de sérieuses préoccupations au sujet de l'état de préparation des entreprises réglementées par l'ONE pour prévenir adéquatement les déversements et intervenir, le cas échéant. L'Office doit dire comment il va corriger ces lacunes dans le cadre de ce projet.

Pour conclure, je souhaite exprimer une dernière remarque concernant l'enjeu principal, à nos yeux, soit le processus de consultation communautaire et d'évaluation environnementale utilisé pour évaluer le projet.

Lors de la création de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, le principe de base de consultation communautaire complète et sérieuse avait été inclus non seulement parce qu'il semblait tout naturel de le faire, mais parce qu'il était avantageux autant pour l'industrie que pour la communauté, qu'il contribuait à établir la confiance des résidents locaux envers le projet, et qu'il permettait d'intégrer les connaissances locales dans les processus de développement de projets. Ce principe a été abandonné par le gouvernement conservateur dans les changements découlant du budget 2012, et cette situation porte atteinte à tous les Canadiens.

Sans processus crédible d'examen environnemental et de consultation communautaire, il y a peu d'espoir que le projet proposé reçoive le feu vert des communautés.

Pour cette raison, le NPD continuera de lutter pour faire en sorte que les projets de développement soient durables et économiquement justifiés, et que le processus d'approbation soit équitable, ouvert et transparent, afin que les Canadiens puissent tirer les avantages maximaux de leurs ressources et veiller à un impact minimal sur l'environnement. Jusqu'ici, cela n'a pas été le cas sous le gouvernement conservateur actuel.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Peter Julian
Porte-parole des Ressources naturelles et de l'Énergie de l'Opposition officielle
Bureau 184, Édifice de la Confédération
Chambre des communes
Ottawa, ON K1A 0A6
Télec : 613-947-9500

³ Paris, Max. CBC: « Enbridge breaks safety rules at pipeline pump stations across Canada », 6 mai 2013. Disponible en ligne : <http://www.cbc.ca/news/politics/story/2013/05/05/pol-enbridge-breaks-neb-safety-rules.html>

C.C.

Madame Chantal Robert
Gestionnaire, Affaires réglementaires
Enbridge Pipelines Inc.
425 – 1st Street S.W.
Calgary, AB T2P 3L8
Télec : 403-767-3863

Maître Margery Fowke
Avocate principale, Affaires réglementaires
Enbridge Pipelines Inc.
425 – 1st Street S.W.
Calgary, AB T2P 3L8
Télec : 403-767-3863

Maître Doug Crowther
Avocat
Fraser Milner Casgrain LLP
15th Floor, Bankers Court
850 – 2nd Street S.W.
Calgary, AB T2P 0R8
Télec : 403-268-3100